

Economie circulaire et réutilisation des eaux usées

En lien avec la COP21

Résumé

L'économie circulaire, jusqu'à présent conceptuelle, devient une réalité. Le modèle économique classique actuel, basé sur le principe de la consommation linéaire « extraire, produire, consommer et jeter » a résolument atteint ses limites. Souvent limitée dans sa mise en œuvre aux flux de matières et d'énergie, l'économie circulaire s'applique pourtant à l'ensemble des ressources, au premier rang desquels figure l'eau. Aujourd'hui, cette ressource naturelle, essentielle à la vie des habitants, à l'agriculture et à l'industrie est soumise à une forte pression liée à l'augmentation des prélèvements, diminution des taux de renouvellement des stocks, augmentation des conflits d'usage et dégradation de sa qualité par les activités humaines. L'économie circulaire permet une gestion optimisée de la ressource en intervenant tout au long de son cycle dans un objectif de bouclage de flux, de préservation de l'environnement et de sécurisation de la disponibilité de la ressource. Il est proposé maintenant des solutions efficaces et simples à mettre en œuvre : réutilisation, optimisation énergétique, valorisation des eaux usées, gestion du risque sanitaire, autant de thématiques sur lesquelles l'économie circulaire appliquée à l'eau devient source d'innovation, d'emplois et de valeur ajoutée pour nos entreprises.

Plan

Après quelques rappels sur la situation de l'eau dans le monde et la France, l'on examinera les principales spécifications relatives à l'eau selon les usages :

- Agricoles
- Loisirs dont les golfs
- Industriels

Autour de quelques cas, on examinera les divers procédés permettant de rendre une eau usée compatible à un usage donné

- Les procédés abordés couvriront aussi bien l'élimination de contaminants chimiques mais aussi biologiques, incompatibles avec l'usage prévu.
- Une grande attention sera portée au risque sanitaire lié à l'eau

Intervenant

Jean-Louis Roubaty est titulaire de 2 doctorats scientifiques et d'une formation juridique. Sa carrière d'abord universitaire l'a conduit dans l'industrie durant près de 30 années à des postes de direction technique, de direction générale dans ses domaines de prédilection l'environnement et l'ingénierie principalement dans le traitement de l'eau et de l'air. Il est retourné en fin de carrière comme professeur des universités en France à Paris puis une fois en retraite dans une université australienne. Il est membre d'une haute autorité près du ministre de la santé et président d'honneur d'une fédération regroupant 60 entreprises travaillant dans l'environnement.